

Déclaration collective de candidature
(à remplir pour chaque section départementale de la liste régionale d'au moins 35 candidats)

N°19								
N°20								
N°21								
N°22								
N°23								
N°24								
N°25								
N°26								
N°27								
N°28								
N°29								
N°30								
N°31								
N°32								
N°33								
N°34								
N°35								

* Date de naissance pour la liste à conserver en préfecture, non affichée (annexe 4A) ; Année de naissance seulement pour la liste de candidats destinée à l'affichage pour consultation des électeurs (annexe 4B).